

Les défis du capitalisme coopératif, ce que les paysans nous apprennent de l'économie
Georges LEWI et Pascal PERRI, préface de Philippe MANGIN,
Éditions Pearson, 2009, 208 p.

Dans un contexte de crise globale ouvrant le champ à la remise en cause de l'efficacité du système capitaliste néo-libéral, Georges Lewi et Pascal Perri proposent, dans cet ouvrage, de démontrer la capacité de réponse du modèle coopératif agricole aux grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Alors que l'acapitalisme est présenté comme l'un des grands principes de la coopération agricole, l'originalité du livre, comme le souligne Philippe Mangin dans sa préface, tient bien à l'oxymore contenue dans le titre, « capitalisme coopératif ». Les coopératives agricoles ont su se développer dans un contexte concurrentiel tout en maintenant leurs spécificités. Si les coopératives agricoles réalisent aujourd'hui en France 40 % du chiffre d'affaire de l'agroalimentaire, concernent 75 % des agriculteurs et possèdent tant de marques phares, les auteurs cherchent à montrer tout au long de l'ouvrage que ce n'est certainement pas un hasard.

Par leurs détours historiques, G. Lewi et P. Perri soulignent que le développement des coopératives a constitué des réponses à certaines impasses économiques, notamment pour corriger des déséquilibres de pouvoirs de marché. Les moments forts du développement coopératif ont bien eu lieu en temps de crise, comme l'a montré l'organisation des céréaliers en coopératives de stockage et de commercialisation après 1929. La conception des coopératives s'est peu à peu formalisée, leur encadrement juridique a évolué. Leur représentation s'est aussi construite, avec la création de la Confédération française de la coopération agricole, aujourd'hui devenue Coop de France. Il s'agit là d'autant d'adaptations vues comme nécessaires au développement des coopératives dans un contexte économique, politique et social en mutation.

La réussite du modèle coopératif tient pour les auteurs à ses principes fondateurs, à opposer aux dérives du système économique actuel : adhésion volontaire et ouverte à tous ; pouvoir démocratique exercé par les membres ; autonomie et indépendance de toute coopérative ; transparence ; coopération entre coopératives ; engagement envers le milieu au titre de la responsabilité sociale et participation économique des membres. A ces principes s'ajoutent les spécificités des coopératives *agricoles*. Chacune répond au principe d'un homme, une voix, quelle que soit la contribution de l'adhérent à l'activité économique de la coopérative. L'ancrage territorial des coopératives, issue de leur définition sur une circonscription géographique est aussi un de ses grands atouts. Chaque associé a un double engagement, il contribue au capital social de la coopérative et lui apporte sa production ou achète ses produits ou services. La coopérative répond au principe d'exclusivisme et ne peut avoir d'activité qu'avec ses seuls associés. Enfin, les intérêts versés sur le capital de la coopérative sont limités et une partie des résultats est destinée à des réserves non distribuables. Cette unicité dans les principes fondateurs n'exclut pas une grande diversité dans le paysage coopératif agricole. Les coopératives diffèrent par leur rôle (stockage, transformation, commercialisation, service d'utilisation du matériel en commun...), les productions qu'elles recouvrent, et leur taille. Si le portrait dressé de la coopération française est riche en exemples, il soulève cependant la question des origines des différences de développement des coopératives selon les filières, et selon les Etats membres, les coopératives agricoles du nord de l'Europe étant largement leaders.

Bien qu'étant facteurs de réussite, ces fondements ont aussi contraint les coopératives, les difficultés d'accès à des fonds propres ayant effectivement pu freiner leur développement. Les inflexions aux principes fondamentaux des coopératives - faisant aujourd'hui l'objet de nombreux débats - sont alors présentées comme nécessaires à leur survie. On peut citer la loi de 1972, qui a permis la participation d'associés non coopérateurs, exception au principe d'exclusivisme. Les lois de 1991 et 1992 ont ouvert le sociétariat des coopératives, brèche dans le principe de double engagement, et ont favorisé l'agrandissement de coopératives, et le développement de filiales de droit commercial

classique. En dépit de ces évolutions, les auteurs défendent le maintien des fondamentaux des coopératives, en particulier de leur ancrage territorial et de leur gouvernance.

Le maintien du lien au territoire est néanmoins présenté comme un défi majeur pour l'avenir, tout comme celui du renouvellement des générations, et de la responsabilité sociale et environnementale des coopératives. Mais les initiatives déjà prises sont mises en avant (aides financières pour les jeunes, mise en place du bilan sociétal etc). Alors que leur taille augmente, que leur organisation se complexifie, le maintien d'un fonctionnement démocratique est aussi considéré comme crucial. Au delà des défis sociétaux, de gouvernance, il y a des défis juridiques et fiscaux. La pérennité des coopératives sera conditionnée à l'évolution de leur encadrement, au maintien de leurs spécificités dans des textes juridiques clairs. Elle sera aussi liée à la reconnaissance de l'« exception coopérative », et des contraintes propres justifiant notamment l'existence d'un régime fiscal particulier, sujet de contentieux à Bruxelles. Enfin, les coopératives sont face à de grands défis économiques. Dans un contexte de volatilité croissante des marchés, la rémunération des coopérateurs et sa stabilité est au centre des préoccupations. Préserver l'identité des coopératives dans un univers « mondialisant » est finalement primordial pour assurer leur pérennité.

Le modèle coopératif agricole est donc vu une alternative « raisonnable » entre les deux extrémités que sont l'hyperlibéralisme et le modèle de collectivisation, comme la réconciliation des volets économiques, sociaux et environnementaux. La démonstration est bien menée, les illustrations, les exemples sont nombreux et appréciables. Mais, si les auteurs présentent les difficultés auxquelles pourront être confrontées les coopératives, et répondent à certaines critiques qui sont faites au modèle, le ton de l'ouvrage est tout de même très optimiste, voire trop pour être vraiment objectif.

Marie-Sophie Dedieu